

PLPDMA

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2020 - 2025



Introduction

PLPDMA

Il consiste en la mise en œuvre, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

L'élaboration du PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

SMICTOM D'ALSACE CENTRALE

Le SMICTOM d'Alsace Centrale gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 90 communes, regroupées en 6 communautés de communes qui appliquent une redevance incitative unique depuis 2010. La population en 2018 est 130 186 habitants (donnée INSEE). Il a pour missions :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des points d'apport volontaire sur son territoire
- L'exploitation des 8 déchèteries
- L'exploitation du centre de tri de Scherwiller, de l'Unité de Compostage de Scherwiller et du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND)
- La sensibilisation et la prévention auprès des usagers pour améliorer la qualité du tri et encourager la réduction de la quantité de déchets
- La facturation de la redevance incitative, la gestion des bacs et la gestion des demandes des usagers.

UNE POLITIQUE HISTORIQUE DE REDUCTION ET DE VALORISATION DES DECHETS

Depuis sa création, il y a plus de 40 ans, le SMICTOM d'Alsace Centrale s'est adapté aux changements dans le domaine des déchets en cherchant toujours à anticiper les évolutions.

Deux grandes étapes ont marqué son histoire :

- La mise en place de la collecte sélective en 1994,
- La mise en place de la redevance incitative unique en 2010.

Ces évolutions majeures ont conduit à une réduction des tonnages d'OMR et à l'augmentation du taux de valorisation.

Parallèlement, le SMICTOM s'est engagé dans une politique active de prévention des déchets depuis la signature du Programme Local de Prévention en 2010. Il a été labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2016, ainsi que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte cette même année.

VOLET 1: Gouvernance du PLPDMA

A travers les différentes instances de gouvernance, l'objectif est de créer une culture commune de la prévention des déchets, au sein de la collectivité ainsi qu'avec les partenaires extérieurs et d'intégrer la politique de prévention dans une stratégie plus globale.

EQUIPE PROJET

L'équipe projet élabore le PLPDMA, le met en œuvre, l'évalue et en diffuse les résultats. Elle est constituée :

- Du vice-président en charge de la Prévention, de l'animation et de la communication
- De l'animateur du PLPDMA
- Du Service PAC

CCES (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI)

La constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est imposée par le décret. La CCES est un lieu de coconstruction, à vocation consultative et prospective.

Les membres constituant la CCES sont notamment les partenaires principaux ayant participé à la gouvernance du programme TZDZG afin de s'inscrire dans une continuité d'actions. On y trouve :

- le Président du SMICTOM
- le vice-président en charge de la Prévention, de l'animation et de la communication
- le Directeur du SMICTOM
- la Responsable du service PAC
- l'animateur du PLPDMA
- un représentant ADEME
- les principaux partenaires du SMICTOM issus du monde associatif ou de l'ESS, comme :
 - o Emmaüs
 - o ACJCA
 - o Repair Café du Hahnenberg
 - o Zéro Déchet Colmar & Centre Alsace
 - Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale

VOLET 2 : Etat des lieux et diagnostic

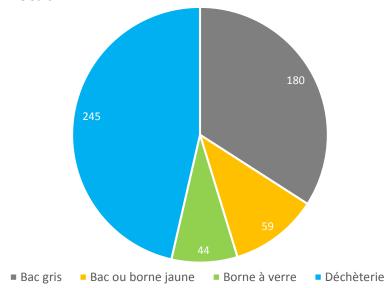
DIFFERENTS TYPES DE COLLECTE DES DMA

La collecte des Déchets Ménagers et Assimilés se fait de 3 manières sur le territoire :

- En porte à porte : OMR (C1) + emballages recyclables & papiers/cartons (C0,5)
- En apport volontaire : verre + biodéchets + emballages recyclables & papiers/cartons et à
 Sélestat uniquement OMR
- En déchèterie : 22 flux collectés (voir détail dans le rapport annuel)

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES DEPUIS LA MISE EN PLACE DES ACTIONS DE PREVENTION

En 2018, le SMICTOM a collecté sur son territoire 68 695 tonnes de déchets, soit 528 kg/hab qui se répartissent comme suit :

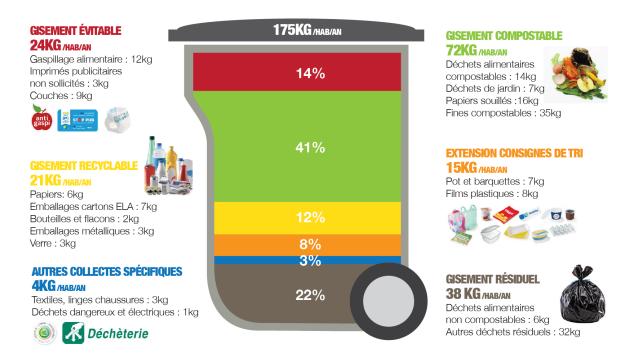


Depuis la mise en place du premier PLP en 2010, les tonnages collectés ont fortement diminué, permettant d'ores et déjà d'atteindre en 2018 les objectifs visés en 2020 (-10% de DMA).



CARACTERISATION DES OMR

Une action de caractérisation du contenu du bac, menée par le cabinet d'étude ECOGEOS, a eu lieu en octobre 2017. Elle nous permet de dresser plus précisément les éléments de progressions à travers les différents gisements ainsi mesurés.



PRINCIPALES ACTIONS TRANSVERSALES MISES EN OEUVRE DEPUIS 2010

Au-delà des nombreuses actions de prévention menées auprès des usagers depuis 2010, les SMICTOM a opéré plusieurs changements organisationnels importants qui ont participé à la réduction importante observée des DMA :

- La redevance incitative au volume est en place depuis 2010.
- Des recycleries permettant de collecter pour Emmaüs les objets encore en bon état ont également été installées dans toutes les déchèteries entre 2012 et 2017.
- De nouvelles filières ont notamment vu le jour ou ont été étendues en déchèterie pour diminuer le tonnage de déchets enfouis : écomobilier, plâtre, plastiques durs, huisseries.
- Tous ces changements ont permis de diminuer le tonnage de déchets enfouis collectés en déchèterie, passant de 7965 tonnes en 2010 à 5383 tonnes en 2018.
- En 2018, le nombre de passages en déchèterie compris dans la redevance a été limité à 24 (5€/passage au-delà), afin de limiter le trafic et de responsabiliser les plus gros apporteurs.
- Après une période test en 2018 sur 6 sites pilotes, le SMICTOM a généralisé la collecte des biodéchets en apport volontaire

FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Forces	Faiblesses
 Actions de prévention mises en place depuis de nombreuses années et bonne dynamique en cours Collectivité bien identifiée par la population comme acteur de prévention Equipe d'animation et de prévention importante : 9 personnes (8,1 ETP) Territoire rural : potentiel important de développement du compostage et de la gestion à domicile des déchets verts Services collecte, tri, déchèterie et prévention en régie 	Pas de compétence économique
Opportunités	Menaces
 Réseau de partenaires étendu et efficace Soutien financier de l'ADEME pour la mise en place de la collecte des biodéchets Lois TEPCV et Egalim comme vecteurs importants de transition et de changement de comportement Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial sur 4 Communautés de Communes. 	 Dans l'attente de la réponse de CITEO pour l'adaptation du centre de tri à l'extension des consignes > risque de surcoût important si réponse négative Maîtrise des coûts : la fermeture du CSDND et le passage du traitement mécano-biologique à l'incinération suite à l'incendie de l'outil interne font peser des coûts importants sur le service – le SMICTOM doit garantir la maîtrise de la redevance tout en souhaitant conserver un service de qualité, notamment pour la prévention

POUR ALLER PLUS LOIN

Sont joints en annexes à ce document :

- Le rapport annuel 2018
- Le rapport TZDZG 2019
- Le rapport PLP 2015
- Le rapport de caractérisation du bac gris 2017

POTENTIEL D'EVITEMENT THEORIQUE ET ACTIONS MENEES

Les objectifs définis dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte, qui fixent une réduction de 10% des DMA produits entre 2010 et 2020 ont été dépassés en 2018 (-10,6%).

Dans le cadre du PLPDMA les objectifs de réduction des déchets pour 2025 sont les suivants :

- <u>Objectif minimal</u>: atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PRPGD, du SRADDET et de la loi NOTRe pour 2025, à savoir 514 kg/hab/an, ce qui correspond à une réduction de 14 kg par rapport aux chiffres 2018.
- <u>Objectif visé</u>: atteindre les objectifs fixés pour 2031, à savoir 498 kg/hab/an, ce qui correspond à une réduction de 30kg par rapport aux chiffres 2018.

Compte tenu de la progression observée depuis 2011 (-90 kg/hab/an) entre 2011 et 2018, l'objectif visé semble tout à fait à la portée du syndicat. La continuité des actions de prévention menées jusque-là et ayant permis cette progression seront poursuivies pour la plupart. Au-delà de l'expertise acquise et des relais désormais existants facilitant leur mise en œuvre, il existe encore pour chacune d'elles une marge de progression significative.

Le tableau suivant récapitule les principales actions efficaces en cours qui seront prolongées durant le PLPDMA et pour lesquelles un potentiel d'évitement non négligeable existe encore. En fonction des résultats observés durant le programme, elles seront maintenues, réorientées ou arrêtées. D'autres actions viendront peut-être également s'insérées suivant les opportunités qui pourront apparaître. Dans tous les cas, les objectifs paraissent atteignables uniquement en menant ces premières actions listées, dont le détail est précisé ci-dessous.

Les objectifs chiffrés ont été calculés de la manière suivante :

Plutôt que de faire une estimation individuelle complètement aléatoire, les objectifs ont été calculés en utilisant le même taux de réduction pour toutes les actions. D'une part, ceux-ci paraissent pertinents et se compenseront d'autre part si l'un ou l'autre ne devait pas être atteint.

Un taux de réduction plus faible a également été appliqué pour les DMA non concernés spécifiquement par les actions retenues. Il s'explique par la sensibilisation générale sur la réduction des déchets et le changement de comportement lié des usagers du territoire.

Thématiques				Gise-	Objectif de réduction pour 2025					
				ment	Minimum			Visé		
	Actions		Partenaires principaux	(kg/hab/an)	(kg/hab/an)	Tonnes/an	%	(kg/hab/an)	Tonnes/an	%
Gaspillage alimentaire	1	Accompagnement des périscolaires et commerces	CdC, périscolaires, commerces, ZDCCA	12	0,5	70	4%	1,2	152	10%
Biodéchets	2	Accompagnement au compostage individuel et collectif	ACJCA	72	3,2	419	4%	7,0	912	10%
Déchets verts	3	Autogestion à domicile (broyage, mulching)	ACJCA	48	2,1	279	4%	4,7	608	10%
Textiles	4	Promotion de la filière TLC	Relais Est, Emmaüs	5	0,2	29	4%	0,5	63	10%
Produits d'hygiène	5	Promotion des couches lavables	Crèches, RAM	9	0,4	52	4%	0,9	114	10%
Imprimés non sollicités	6	Promotion du stop pub	Communes	12	0,5	70	4%	1,2	152	10%
emballages	7	Promotion de l'achat en vrac	Commerces, ZDCCA							
plastiques, vaisselle et barquettes plastiques	8	Accompagnement des manifestations dans la gestion des déchets plastiques	Eco-manifestations Alsace	15	0,7	87	4%	1,5	190	10%
	9	Promotion des recycleries et du 2e main	Envie, Emmaüs							
Electroménager	10	Accompagnement et développement des repair cafés	Repair cafés Hahnenberg, Project'III, Vallée de Villé	9	0,4	52	4%	0,9	114	10%
OMR restantes (non concernées par les actions ci-dessus)	11	Nouveau calcul de la RI (levée)		69	3,1	401	4%	6,7	874	10%
DMA restants	12	Communication générale + animations diverses		277	2,8	360	1%	5,5	720	2%
				TOTAL	14	1820		30	3900	

BUDGET PREVISIONNEL

Le budget a été calculé en prenant en compte le budget moyen dépensé en communication, sensibilisation et organisation d'évènements dans le cadre du programme TZDZG de 2016 à 2018.

Pour les dépenses de personnel, celui est basé sur le nombre d'ETP propre à l'équipe Prévention Animation Communication du SMICTOM qui portera ce programme de prévention.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'études, de sensibilisation, de communication, d'évènements	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Dépenses RH du service PAC (8 puis 7 ETP)	320 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €
Total	400 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €

INDICATEURS D'IMPACT

- Actions 1 + 2 : évolution OMR & biodéchets / OMR 2018
- Action 3 : évolution déchets verts en déchèterie
- Action 4 : évolution TLC en déchèterie + caractérisation*
- Action 5 : caractérisation*
- Action 6 : évolution des JRM dans les bacs & bornes jaunes
- Action 7 : caractérisation*
- Action 8 : caractérisation*
- Action 9 : évolution des tonnages entrant en recyclerie
- Action 10 : évolution du poids d'appareils réparés
- Action 11 : évolution des OMR / OMR 2018**
- Action 12 : évolution des DMA

^{*}Caractérisations : 2 caractérisations des OMR sont d'ores et déjà prévues en 2020 et 2021

^{**} A adapter lors du passage à l'extension des consignes de tri

VOLET 4: Plan d'actions

Ci-dessous la présentation dans les grandes lignes de chacune des actions retenues. Elles feront l'objet d'une fiche-action individuelle précisant les objectifs, moyens et résultats spécifiques.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans le prolongement des actions « anti-gaspi » et « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire » menées de 2016 à 2018, le SMICTOM va initier un nouveau travail avec les Communautés de Communes et les périscolaires dont elles ont la charge autour du gaspillage alimentaire et de la valorisation des biodéchets. Il proposera notamment des formations à destination des élus et responsables en charge de la rédaction du cahier des charges du restaurateur.

Le projet sur la réduction des pertes et gaspillages alimentaires auprès des commerçants qui a abouti en 2019 servira de base pour continuer les actions auprès de ce public, l'objectif étant de consolider les actions déjà mises en place : don alimentaire, réduction sur les produits proche de la DDM.

Une action de communication sur le gaspillage alimentaire sera menée en parallèle de manière régulière (trucs & astuces...).

La question des gourmet bags sera peut-être réétudiée si l'UMIH 67, acteur incontournable vis-à-vis des restaurateurs est prêt à s'y investir.

BIODECHETS

En parallèle à la collecte des biodéchets en apport volontaire, la volonté du SMICTOM est de continuer à promouvoir fortement le compostage à domicile. La majeure partie du service Prévention est montée en compétence (1 maître composteur + 5 guides composteurs) afin d'accompagner au mieux la population pour valoriser localement les biodéchets, en particulier sur des sites collectifs.

De nombreux stands d'information ainsi que divers ateliers sont organisés régulièrement, notamment en partenariat avec l'ACJCA afin de toucher régulièrement et largement la population du territoire.

DECHETS VERTS

Les déchets verts déposés en déchèterie représentent (en 2018) 48 kg/hab/an, alors que c'est une matière hautement valorisable localement. En plus de la communication régulière via nos stands et plaquettes d'information, une convention a été réalisée avec l'ACJCA pour formaliser les prestations de broyage que l'association réalise sur le territoire, notamment chez les particuliers directement. Cette action sera poursuivie et potentiellement renforcée par l'achat d'un broyeur dont la somme est déjà prévue au budget 2020.

Des formations à destination du grand public et des agents territoriaux en charge des espaces verts sont également au programme chaque année.

L'objectif premier est de stabiliser les résultats actuels plutôt bons sachant que l'on arrive à un palier.

TEXTILES

Lors de la caractérisation 2017, on trouvait encore 3kg/hab/an de textile dans les OMR, sans compter la part finissant par erreur dans le bac jaune ou dans la benne de déchets ultimes. Les actions de sensibilisation et de collecte en partenariat avec les collèges seront poursuivies et compléter par de la communication à destination du grand public.

PRODUITS D'HYGIENE

L'action de sensibilisation autour des produits d'hygiène réutilisables (protections menstruelles, couches lavables...) lancé en 2019 sera prolongée. L'objectif est de la faire monter en puissance en la promouvant auprès de partenaires prescripteurs forts : crèches, RAM, gynécologues, magasins de puériculture...

IMPRIMES NON SOLLICITES

Si l'autocollant STOP-PUB est distribué depuis de nombreuses années à tous les usagers en faisant la demande, notamment via le site web et dans les mairies, celui-ci est depuis 2019 systématiquement joint au courrier à tous les nouveaux arrivants et a été distribué à tous les résidents des habitants collectifs dans le cadre de l'équipement en kits biodéchets.

SUREMBALLAGES PLASTIQUES, VAISSELLE ET BARQUETTES PLASTIQUES

L'action menée avec les commerces anti-gaspi finalisée en 2019 comprend un important volet sur la possibilité de servir les clients en vrac et de se passer ainsi de suremballage. Un autocollant spécifique a notamment été réalisé pour identifier les commerces volontaires, en partenariat avec l'association ZDCCA. La communication autour du vrac est poursuivie au-delà de cette action, bien aidée par la tendance de fond qui se dessine (offre grandissante, équipement des supermarchés, communication généraliste...).

L'accompagnement des manifestations, en partenariat avec Eco-manifestations Alsace, a notamment pour objectif de guider les organisateurs vers des solutions moins productrices de déchets, en particulier ceux en matière plastique à usage unique.

La législation interdisant de nouveaux produits en plastique d'ici 2020 sera un appui important pour faire changer les comportements.

ELECTROMENAGER

Le développement des tonnages collectés dans les recycleries et le développement des sites et boutiques d'occasion et autre produits reconditionnés traduit une tendance de fond quant à l'appropriation des usagers pour les offres de seconde main. L'électroménager et les produits électroniques y ont une place prépondérante.

Le développement des repair cafés sur le territoire, systématiquement accompagnés par le SMICTOM, permet d'éviter une quantité croissante de déchets chaque année. Ces partenariats seront prolongés et renforcés autant que possible.

OMR RESTANTES

En 2020, du fait de la nouvelle collecte des biodéchets, la redevance incitative, mise en place en 2010, va évoluer pour intégrer un forfait de 36 levées du bac gris (les levées supplémentaires devenant payantes). Ce forfait va évoluer dans le temps lors de la mise en place de l'extension des consignes de tri pour être le plus ajusté possible aux besoins et garder son caractère incitatif.

DMA RESTANTS

La limitation de passage dans les déchèteries introduite en 2018 a permis une massification des apports et une diminution des tonnages collectés. L'adaptation de la redevance introduisant un forfait de levées dès 2020 participera à poursuivre la réduction des déchets amorcées.

Comme pour les points précédents, une tendance nouvelle se dessine dans les médias et la politique générale concernant l'environnement et les déchets. Elle participe fortement au changement de comportement en train de se mettre en place chez de nombreux usagers du territoire. La communication du SMICTOM vient la prolonger, en apportant des conseils plus techniques et spécifiques au territoire pour transformer efficacement cette motivation nouvelle.